Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212902936-20251216-DEL16122518-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREGUNC
Arrondissement de Quimper – Département du Finistère

Séance du 16 décembre 2025

2025/12/16-18

Objet :	Nombre de conseillers en exercice	**29**
Acquisition d'une partie de parcelle à Kerboden	Nombre de présents	**26**
	Nombre de votants	**29**

Par suite d'une convocation en date du 9 décembre 2025, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie **le 16 décembre 2025 à 19 h 00**, en séance publique sous la présidence de **Monsieur BELLEC Olivier**

Etaient présents

BELLEC Olivier – DOUX BETHUIS Sonia - SELLIN Yannick - VOISIN Valérie - TANGUY Michel - LE GOC LE SAGER Fabienne - CARDUNER Didier – LESCA Véronique – LE DUC Didier – BRAESCU ANDRIEU Morgane - DERVOUT Dominique – GRANDIL Gwenaëlle - BORDENAVE Bruno - GEORGES Valérie - DENIEL Baptiste - ROBIN Yves – SUARD Delphine - MARREC Gauthier – DREAU Liliane – LE FLOC'H Véronique – KRAUS Jean-Paul - BOSSER GODREAU Véronique -– JESTIN Caroline - DAGORN Nicolas– PAUCHET Gérard – DADEN Paul.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom

JOULAIN Anita à TANGUY Michel
JOUSSET Nicolas à SELLIN Yannick
GALBRUN Karine à BELLEC Olivier

Absent(e)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance

BRAESCU ANDRIEU Morgane

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212902936-20251216-DEL16122518-DE

Madame DOUX BETHUIS, Adjointe au Maire, indique que par délibération en date du 3 novembre dernier, le conseil municipal a approuvé la mise en révision allégée n°1 de son plan local d'urbanisme de façon à pouvoir procéder à un élargissement de la zone UHb à Gwaremm Kerboden.

Le chemin de Gwaremm Kerboden aujourd'hui en impasse, s'avère inadapté à la desserte d'un futur lotissement de 9 lots.
Constituée en impasse, cette voie souffre en effet d'une largeur insuffisante à recevoir de nouveaux flux sans risquer d'éventuels conflits d'usage.
Pour assurer une circulation apaisée dans le secteur, la commune souhaite acquérir une bande de terrain (parcelle AK342) au sud afin de créer une continuité de voirie rejoignant la rue Hent an Aod.

Il est donc proposé au conseil municipal d'acquérir une partie de la parcelle AK 342 pour une superficie de 2331 m². Les frais de bornage et d'acte seront à la charge de la commune.
Le compromis de vente comportera une clause suspensive aux termes de laquelle le transfert définitif de propriété de la parcelle concernée ne pourra intervenir qu'après l'approbation de la révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU).

Le prix d'acquisition a été fixé à 6 € le m² (soit 13 986,00 €)

Le propriétaire de ladite parcelle a donné son accord le 2 décembre 2025.

Un plan de division est joint en annexe à la présente délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission administration générale du 2 décembre 2025 ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve l'acquisition d'une partie de la parcelle AK 342 et autorise le Maire à signer tout document en rapport avec cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 18 décembre 2025
LE MAIRE
Olivier BELLEC

MAIRIE de TRÉGUNC
Finistère